

## **Concilier la gestion des ressources en tenant compte des droits des Autochtones dans les programmes, pratiques et politiques de Pêches et Océans Canada**

*Recommandations visant à améliorer les programmes fédéraux de Pêches et Océans Canada publiées aujourd'hui par l'Institut national des pêches autochtones*

**Membertou (Nouvelle-Écosse) le 22 mai 2019** – Le deuxième et dernier rapport sur l'examen des programmes autochtones de Pêches et Océans Canada (MPO) demande au Ministère de concilier la gestion du poisson, de l'habitat et des autres ressources aquatiques avec les communautés autochtones afin de réaliser l'objectif des programmes mis en place il y a presque trois décennies.

« La Stratégie relative aux pêches autochtones a toujours été conçue pour permettre la cogestion des ressources – pour nous renforcer et à conserver la capacité de participer de façon significative à la gestion des pêches », a déclaré John G. Paul, directeur exécutif de l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat et président du conseil d'administration de l'Institut. « Il est temps de tenir cette promesse afin que nous puissions nous assurer de la présence du poisson pour répondre aux besoins des générations futures. »

La Stratégie relative aux pêches autochtones était l'un des deux programmes examinés au cours de la deuxième phase de l'Examen des programmes autochtones. Le Programme des gardes-pêche autochtones était le deuxième. Tous deux ont commencé en 1992 afin d'aider le MPO à gérer la pêche de manière à respecter les droits prioritaires des Premières Nations en vertu de l'article 35.1 en ce qui a trait à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

« Les droits prioritaires des peuples autochtones doivent être mieux pris en compte dans la Stratégie relative aux pêches autochtones et dans les autres programmes, pratiques et politiques du MPO », a déclaré Ken Paul, directeur des pêches à l'Assemblée des Premières Nations et un des directeurs du conseil d'administration de l'Institut. « C'est la clé du succès des programmes futurs et de la collaboration entre le MPO et les peuples autochtones. »

Les recommandations formulées dans le rapport de la phase deux s'appuient sur celles de la phase un. On parle notamment de déterminer les mesures pratiques que le Ministère doit prendre pour appuyer le renforcement des capacités et réorienter les programmes afin d'atteindre les objectifs fixés par les Autochtones. Le rapport formule également un certain nombre de recommandations qui exigent un changement de culture au sein du Ministère, comme le fait de reconnaître que les gardes-pêche autochtones sont mieux placés pour appliquer les règles de la pêche dans leur territoire.

« Il est temps que le MPO reconnaisse pleinement la valeur de la collaboration avec les Nations autochtones en matière d'application de la loi », a déclaré Jordan Point, directeur exécutif du Conseil des pêches des Premières Nations de la Colombie-Britannique, directeur du conseil

d'administration de l'Institut et ancien agent des pêches et garde-pêche. « Cela signifie de reconnaître la compétence et l'autorité des Nations dans leurs territoires – et de faire partie de la relation collégiale envisagée pour le Programme des gardes-pêche autochtones. »

Les recommandations de la phase deux sont fondées sur les commentaires de plus de 330 participants au programme provenant de plus de 150 communautés qui ont participé à l'une des 36 séances de mobilisation tenues par l'Institut entre avril 2018 et janvier 2019.

L'Institut a également tenu des séances de mobilisation auprès de plus de 140 participants potentiels des communautés du Nord afin d'éclairer l'élaboration de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord. Ces séances ont eu lieu en même temps que l'Examen des programmes autochtones, entre septembre 2017 et octobre 2018.

« Ce que nous avons appris et compris, c'est que les communautés du Nord ont besoin d'un programme souple et polyvalent », a déclaré Jeffrey Maurice, directeur des politiques et de la planification chez Nunavut Tunngavik Inc. et directeur du conseil d'administration. « Pour certains, cela signifie un programme semblable à celui de l'Est et de l'Ouest. Pour d'autres, cela signifie l'introduction d'un modèle de programmation du développement économique qui valorise la pêche communautaire pour la sécurité et souveraineté alimentaire et la saturation du marché local. »

« Les gouvernements et tous les Canadiens doivent comprendre l'importance de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord pour assurer la réussite économique des régions nordiques », a ajouté l'honorable Ethel Blondin-Andrew, C.P., résidente de la région du Sahtu, dans les Territoires du Nord-Ouest, et directrice du conseil d'administration. « Dans de nombreuses régions du Nord, la pêche commerciale est l'un des rares moteurs économiques des collectivités, voire le seul. Elle est également la clé pour s'attaquer aux taux de chômage élevés et aux problèmes d'insécurité alimentaire. »

L'Examen des programmes autochtones est le fruit d'une approche technique et collaborative entre Pêches et Océans Canada et l'Institut national des pêches autochtones afin d'établir une vision commune de l'avenir des programmes et de relever les défis ensemble. Dans le cadre de l'élaboration conjointe, de la conception conjointe et de la prestation conjointe, des experts autochtones et des représentants du gouvernement travaillent ensemble pour déterminer les pratiques exemplaires et les solutions mutuellement acceptables en examinant les opérations derrière les programmes et les pratiques derrière l'exécution des programmes, tout en respectant les opinions et les besoins des communautés autochtones.

- 30 -

Pour télécharger les rapports : <http://indigenousfisheries.ca/fr/ressources/>

Pour plus d'informations : Shannon Sheil, Communications  
[media@indigenousfisheries.ca](mailto:media@indigenousfisheries.ca), <http://pechesautochtones.ca>  
778-528-3258, m : 250-508-7763



L'Institut national des pêches autochtones fait la promotion de l'uniformité et des normes nationales dans tous les programmes autochtones pour optimiser les avantages pour les communautés.